



« La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtaient est devenue la principale de l'angle » Ps118 :22

APPEL URGENT AVRIL 2023

ROYAUME DU CAMBODGE

Régime politique : Monarchie parlementaire Chef de l'État : Hun Sen, 181 035 km<sup>2</sup> avec 16,59 Moï (21) d'habitants. Peine de mort : Abolie Torture : Oui.



Le Royaume a ratifié la Convention contre la torture ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)

### «Erreur judiciaire » avant les élections nationales

Le 3 mars un tribunal cambodgien condamnait le chef de l'opposition **Kem Sokha** à 27 ans de prison pour une affaire de trahison. But de cette condamnation : compromettre l'avenir politique du cofondateur du Parti du Salut National du Cambodge (PSNC), parti d'opposition aujourd'hui dissous, avant l'élection générale de juillet 2023.

Après le verdict, **Kem Sokha**, qui a toujours contesté les accusations à son encontre, a été assigné à résidence à son domicile. Désormais, il lui est interdit de rencontrer quiconque, à l'exception des membres de sa famille. S'il dispose d'un mois pour faire appel de la condamnation, on lui a retiré le droit de vote et celui de se présenter à des fonctions politiques.

L'ambassadeur des États-Unis au Cambodge, W. Patrick Murphy, présent à l'audience, a évoqué une «*erreur judiciaire* ». De son côté, le secrétaire d'État américain A. Blinken- qui a rencontré le dissident à Phnom Penh en août 2022- se dit « *désappointé* » par la durée excessive de la procédure judiciaire «*motivée par des raisons politiques*».

Accusé d'avoir voulu renverser le gouvernement du premier ministre Hun Sen, au pouvoir depuis 1985, **Kem Sokha**, 69 ans, a été arrêté en septembre 2017 lors d'une opération impliquant des centaines d'agents de sécurité. Hun Sen, le plus ancien dirigeant d'Asie, utilise les tribunaux pour faire taire les opposants. Il incarcère militants et défenseurs des droits humains. Bref, il fait reculer les libertés démocratiques.

Aux élections de 2013 le PSNC avait remporté 55 sièges sur 123, avant sa dissolution quatre ans plus tard par la Cour suprême. Au scrutin de 2018, le parti de Hun Sen avait raflé l'intégralité des sièges au Parlement. Mais cette victoire fut vivement contestée. Reste qu'en l'absence de contradicteurs de poids, l'ex combattant khmer rouge Hun Sen- lequel a gravi les échelons durant l'occupation vietnamienne- marcherait vers une victoire écrasante aux législatives du 23 juillet.

### « La démocratie cambodgienne touche le fond »

Le 18 février l'un des derniers médias indépendants du royaume, **Voice of Democracy** a été fermé. **Cambodia Daily** et **Phnom Pen Post** connaissent des *déboires financiers et fiscaux*. Cela suscite des inquiétudes sur la tenue d'élections libres et équitables. Par ailleurs le procès de **Kem Sokha** illustre le «*problème effrayant du contrôle de l'État sur le système judiciaire dans le pays*» (Chak Sopheap, Centre Cambodgien pour les Droits de l'Homme). Pour Human Rights Watch, « *la démocratie cambodgienne touche le fond* ». Les restrictions ne cessent effectivement de se multiplier. Ainsi en août 2021, le ministère de l'information annonçait la création d'un «*comité de suivi des pratiques déontologiques journalistiques afin de fournir des orientations sur la «façon de se comporter » des journalistes*. Or onze fonctionnaires des ministères de l'information et de l'intérieur composent ce comité... Reporters Sans Frontières dénonce alors une «*absence totale d'indépendance, de transparence et de responsabilité de l'organe qui... s'apparente clairement à un nouvel outil de censure* ».

Au moins 39 membres de l'opposition ont été arrêtés de manière arbitraire et sur base de fausses accusations. Ils croupissent actuellement dans les geôles cambodgiennes. L'avocate **Treary Sen** a écopé récemment de six ans de prison au terme d'un procès inique. Arrêtée fin 2022, la responsable syndicale (LRSU), **Chhim Sithar** fait l'objet d'une détention arbitraire. Tout au long de 2022, des dizaines de membres du PSNC ont été condamnés lors de procès collectifs et privés du droit à un procès équitable. Le système judiciaire est soumis au pouvoir politique. On le voit : le gouvernement prépare les élections nationales de juillet 2023.

(AI ; La Croix, HRW)

ACAT Belgique, rue Brogniez 44, 1070 Bruxelles [www.acat.be/](http://www.acat.be/) Éditeur responsable : Luc Detavernier ; suppl. ACAT Info Déc. 2021

Nous vous invitons à adresser une copie la lettre ci-jointe aux autorités (adresses sur la lettre sur page à détacher). Affranchir à 2,46€ pour l'international.